



Décembre 2023



Santé Mentale Europe

# Rapport sur l'impact des réglementations sur les migrants souffrant de souffrant de handicaps psychosociaux

**Clause de non-responsabilité : Ce document a été traduit de l'anglais à l'aide d'un logiciel de traduction automatique ; l'exactitude de la traduction n'est donc pas garantie.**

**L'utilisation de ce matériel doit être accompagnée d'une mention officielle de la source.**

**Aucun de ces documents ne peut être modifié ou adapté sans l'autorisation écrite expresse de Santé Mentale Europe.**

**Décembre 2022, Santé Mentale Europe**

# Santé mentale et migration

## Impact de la réglementation sur les migrants souffrant de handicaps psychosociaux

### Une étude de Santé Mentale Europe

#### Table des matières

<b>Contexte</b> .....	2
<b>Qu'est-ce que le pacte européen sur les migrations et l'asile ?</b> .....	3
<b>Qu'est-ce que la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées ?</b> ....	3
<b>Vers une approche de l'asile conforme à la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (UNCRPD)</b> .....	4
<b>Autres préoccupations concernant l'approche de l'UE à l'égard des migrants et des réfugiés</b> .....	10
<b>Principales recommandations</b> .....	11
<b>Conclusions</b> .....	12

## Contexte

La migration fait partie intégrante des sociétés inclusives. Les migrants et les réfugiés sont confrontés à divers facteurs de stress et à des défis qui se recoupent et qui ont un impact négatif sur leur santé physique et mentale. Ces facteurs de stress peuvent se manifester à différents stades du processus de migration. Par exemple, dans le pays d'origine dans des situations telles que la guerre et les déplacements forcés, le long des itinéraires migratoires tels que la traversée de la mer Méditerranée, et pendant les conditions d'accueil difficiles dans le pays de destination avec de longues périodes de vide juridique. Non seulement elles exacerbent les problèmes de santé mentale existants, mais elles peuvent aussi en déclencher de nouveaux. Si les personnes vivant dans des situations de vulnérabilité sont plus susceptibles d'être confrontées à des facteurs de risque accrus en matière de santé mentale, elles sont également moins susceptibles d'être confrontées à des facteurs de protection de la santé mentale. Les migrants et les réfugiés sont plus susceptibles de porter un fardeau inégal et sont également moins susceptibles de recevoir un soutien adapté en matière de santé mentale.

En Europe, la pandémie de COVID-19, la guerre en Ukraine, la crise climatique, l'augmentation du coût de la vie, etc. ont eu un impact significatif sur la santé mentale des personnes vivant dans des situations de vulnérabilité, y compris les migrants et les réfugiés, ce qui était déjà un sujet de préoccupation bien avant la polycrise. Même si les politiques de migration ne se concentrent pas explicitement sur la santé mentale, le lien entre la migration, l'asile et la santé mentale est un aspect important que les décideurs politiques et les professionnels du secteur devraient prendre en considération. Les procédures d'asile et les conditions dans les centres d'accueil, l'accès à des services holistiques et centrés sur la personne, l'intégration, entre autres, ont tous un impact sur la santé mentale et le bien-être des migrants. À l'heure actuelle, en raison des failles et des injustices du système d'asile de l'Union européenne (UE) et de la grande marge de manœuvre dont disposent les États membres pour gérer les migrations, il n'existe pas, pour ce groupe de population, de soutien et de services uniformes permettant d'agir sur les déterminants sociaux et sanitaires (y compris la santé mentale).

Cette étude vise à identifier l'impact des réglementations et des politiques sur les migrants souffrant de handicaps psychosociaux. Elle se réfère principalement à la proposition de pacte de l'Union européenne sur l'asile et la migration et à l'impact de la proposition sur les règles de dépistage concernant les adultes vulnérables. Il étudie la manière dont la proposition répond à l'approche des droits de l'homme énoncée dans la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (UNCRPD). En outre, pour mettre en lumière les besoins actuels des migrants en matière de santé mentale, cet article transmet également les préoccupations actuelles de l'Union européenne à l'égard des migrants et des réfugiés.

L'objectif de ce document est de faciliter la satisfaction des besoins spécifiques et intersectionnels des migrants et des réfugiés grâce à une approche de la santé mentale fondée sur les droits de l'homme et la dimension psychosociale. Les négociations sur le Pacte sur les migrations et l'asile entrent dans leur phase finale, alors que la Commission européenne, le Conseil et le Parlement tentent de parvenir à un accord et que l'adoption finale du paquet complet est attendue d'ici avril 2024.<sup>1</sup> Les arguments en faveur d'une action urgente sont clairs. Des initiatives et des ressources concrètes sont nécessaires pour répondre aux défis uniques auxquels sont confrontés les migrants et les réfugiés. L'UE et les États

---

<sup>1</sup> Le Conseil de l'UE et le Conseil européen, "Pacte sur les migrations et l'asile", disponible à l'adresse : <https://www.consilium.europa.eu/en/policies/eu-migration-policy/eu-migration-asylum-reform-pact/#:~:text=The%20reform%20of%20the%20common,as%20well%20as%20secondary%20movements>

membres doivent mettre en œuvre une approche globale et multisectorielle de la santé mentale, renforcer les systèmes, y compris le système d'asile de l'UE, et mobiliser les différentes parties prenantes pour mettre en œuvre la promotion, la prévention et le soutien intégrés de la santé mentale à tous les niveaux.

## Qu'est-ce que le pacte européen sur les migrations et l'asile ?

Le Pacte européen sur les migrations et l'asile<sup>2</sup> (le Pacte) est un ensemble de règlements, de politiques et de recommandations dans les domaines de la migration, de l'asile, de l'intégration et de la gestion des frontières. Le Pacte sert à dicter l'agenda de l'UE en matière de migration, à aborder et à surmonter l'impasse politique dans laquelle se trouvent les États membres depuis de nombreuses années en ce qui concerne la réforme de la politique de l'UE en matière d'asile et de migration.

Selon la Commission européenne, le pacte proposé en septembre 2020 est conçu pour "*gérer et normaliser les migrations à long terme, en apportant certitude, clarté et conditions décentes aux personnes arrivant dans l'UE. Il vise également à établir une approche commune de la migration et de l'asile fondée sur la solidarité, la responsabilité et le respect des droits de l'homme*".<sup>3</sup> Avant les élections européennes de juin 2024, la Commission européenne, le Conseil et le Parlement ont pour objectif de parvenir à un accord sur les réformes clés du Pacte sur les migrations et l'asile.

Néanmoins, si le pacte laisse une certaine marge de manœuvre aux États membres solidaires pour accueillir les migrants forcés en temps de crise, il risque également d'aggraver les situations prolongées<sup>4</sup> et le refoulement.<sup>5</sup> Le Pacte 2020 semble confirmer que pour ceux qui espèrent trouver refuge dans l'Union européenne, il est peu probable que le climat devienne plus accueillant de sitôt. L'un des éléments constitutifs du pacte est le contrôle obligatoire des nouveaux arrivants aux frontières extérieures, ainsi que des personnes appréhendées sur le territoire de l'UE. Les propositions visent à orienter rapidement les arrivants vers la procédure applicable, notamment en identifiant le plus tôt possible les personnes qui ne sont pas susceptibles de bénéficier d'une protection dans l'UE.

## Qu'est-ce que la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées ?

La Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (UNCRPD) est un traité international sur les droits de l'homme adopté en 2006 qui réaffirme que toutes les personnes handicapées doivent jouir de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales. La convention promeut les droits des personnes handicapées et souligne que toutes les personnes handicapées ont le droit de participer à la vie civile, politique, économique, sociale et culturelle de la communauté. L'adoption de la Convention a également eu des répercussions sur les systèmes de

---

<sup>2</sup> Commission européenne, "Paquet migration et asile : Nouveau pacte sur les migrations et l'asile, documents adoptés le 23 septembre 2020", disponible à l'adresse : [https://commission.europa.eu/publications/migration-and-asylum-package-new-pact-migration-and-asylum-documents-adopted-23-september-2020\\_en](https://commission.europa.eu/publications/migration-and-asylum-package-new-pact-migration-and-asylum-documents-adopted-23-september-2020_en)

<sup>3</sup> Commission européenne, "What is the New Pact on Migration and Asylum of the EU ?", [https://home-affairs.ec.europa.eu/policies/migration-and-asylum/new-pact-migration-and-asylum\\_en#:~:text=What%20is%20the%20New%20Pact,process%20for%20the%20European%20Union.](https://home-affairs.ec.europa.eu/policies/migration-and-asylum/new-pact-migration-and-asylum_en#:~:text=What%20is%20the%20New%20Pact,process%20for%20the%20European%20Union.)

<sup>4</sup> C'est à ce moment-là que les réfugiés sont pris au piège : s'ils ne peuvent pas rentrer chez eux en toute sécurité, ils n'ont pas non plus obtenu le statut de résident permanent pour rester dans un autre pays.

<sup>5</sup> Le refoulement désigne le retour forcé ou l'expulsion de personnes vers un pays où elles risquent d'être persécutées, de subir de graves préjudices ou d'être menacées dans leur vie ou leur liberté.

santé mentale, car le Comité des droits des personnes handicapées, chargé de veiller au respect de cette convention, a déclaré dans sa jurisprudence que l'institutionnalisation et l'engagement non consensuel et/ou le traitement non consensuel, l'isolement et la contention effectués sur la base d'une déficience, d'un handicap ou d'un état de santé réel ou perçu - tels que les problèmes de santé mentale ou les handicaps psychosociaux - constituent une violation des droits de l'homme.

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'homme a changé la façon dont nous comprenons le handicap, y compris le handicap psychosocial. Ce changement important est qualifié de changement de paradigme : d'un modèle biomédical à un modèle psychosocial de la santé mentale. La CNUDPH exige que les services de santé mentale abandonnent les pratiques coercitives, excessivement médicalisées et isolantes au profit de systèmes qui respectent les droits de l'homme, sont basés sur la communauté, apportent un soutien et permettent aux personnes souffrant de handicaps psychosociaux de vivre de manière indépendante. L'Union européenne et tous ses États membres ont signé et ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées, ce qui oblige les responsables à respecter et à protéger les droits des personnes handicapées, y compris les personnes souffrant de handicaps psychosociaux. Cela exige également que les législations nationales sur la santé mentale soient plus orientées vers le social et moins vers le médical, et qu'elles soient conformes à la CNUDPH.

## Vers une approche de l'asile conforme à la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (UNCRPD)

Les réglementations et les politiques en matière de migration ont des conséquences considérables sur la manière dont les êtres humains sont traités lorsqu'ils entrent sur le territoire de l'UE et sur la capacité des acteurs humanitaires à fournir une assistance aux migrants. Bien que les réglementations, les politiques et les recommandations en matière de migration ne mettent pas explicitement l'accent sur la santé mentale, le lien entre la migration, l'asile et la santé mentale est un aspect important que les décideurs politiques et les professionnels du secteur devraient prendre en considération. Aborder les questions de santé mentale dans le cadre des migrations et renforcer l'inclusion des personnes handicapées en réduisant ou en éliminant les obstacles et/ou en prévoyant des mesures spéciales supplémentaires devrait tout correspondre au cadre de la Convention relative aux droits de l'enfant. En bref, la CNUDPH est également impérative dans le contexte des réformes de l'asile afin d'améliorer les mécanismes d'identification et de prise en charge des besoins individuels et des vulnérabilités liées à la santé mentale et aux handicaps psychosociaux.

Bien que la santé mentale en général bénéficie d'une plus grande visibilité, il reste certainement beaucoup à faire pour qu'une approche fondée sur les droits de l'homme soit appliquée de manière cohérente et efficace. En général, la nécessité d'évaluer et de répondre aux besoins liés à la vulnérabilité des demandeurs d'asile est largement acceptée, dans le cadre du processus de migration,<sup>6</sup> même si la mise en œuvre de ces pratiques n'est pas garantie. Cela dépend par exemple de l'interprétation et de l'application par les États membres des mesures convenues. En tant qu'outil puissant pour contribuer à la réalisation des droits des personnes handicapées, y compris les problèmes de santé mentale et les handicaps psychosociaux, la Convention des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille définit des

---

<sup>6</sup> EASO (2021), Vulnerability in the context of applications for international protection, disponible à l'adresse : <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/6d8c0c45-77e6-11eb-9ac9-01aa75ed71a1/language-en>

approches qui s'appliquent également à la manière dont les règles de filtrage sont conçues et mises en œuvre pour garantir l'inclusion et la protection des réfugiés. Nous présentons ci-dessous les articles pertinents de la CDPH.

### [Non-discrimination \(article 5\)](#)

L'article 5 de la Convention stipule que tous sont égaux devant la loi. À ce titre, les gouvernements doivent proscrire toute forme de discrimination fondée sur le handicap et garantir une protection efficace contre la discrimination fondée sur le handicap. À cet égard, les gouvernements doivent veiller à ce que des aménagements raisonnables et spécialisés, axés sur les besoins, soient mis à la disposition des personnes handicapées. En outre, des mesures spécifiques sont souvent nécessaires pour créer l'égalité pour les personnes handicapées, y compris les problèmes de santé mentale et les handicaps psychosociaux, dans la pratique et sont autorisées par la Convention.

### [Qu'est-ce que cela signifie pour les politiques migratoires ?](#)

Cet article souligne que les personnes handicapées ne doivent faire l'objet d'aucune discrimination à quelque stade que ce soit du processus de migration, y compris lors de la sélection. Il s'agit notamment de veiller à ce que les personnes souffrant de handicaps psychosociaux bénéficient d'un accès égal à l'information, aux services et aux opportunités tout au long des procédures.

Le règlement vise à ce que la procédure d'examen soit aussi "courte que possible",<sup>7</sup> et autorise une durée maximale de 5 jours (10 jours dans des situations exceptionnelles) dans des cas ou des situations rares et difficiles. L'inconvénient le plus grave de ce système accéléré est peut-être le risque accru d'erreurs de procédure et de mauvaise gestion des demandes d'asile. Les contraintes de temps strictes peuvent conduire à négliger les besoins de protection des demandeurs, tandis que leur accès à l'assistance juridique et leur capacité à exercer correctement leur droit de recours contre les décisions négatives sont limités.<sup>8</sup> Ces processus de sélection sont une source de préoccupation majeure, car ils comportent des risques potentiels pour les droits de l'homme et la santé mentale des migrants.

Les règles de filtrage prévoient également une évaluation de la vulnérabilité. En vertu de l'article 21 de l'actuelle directive sur les conditions d'accueil, les États membres sont tenus de prendre en considération la situation spécifique des personnes vulnérables telles que "*les mineurs, les mineurs non accompagnés, les personnes handicapées, les personnes âgées, ... les personnes atteintes d'une maladie grave, les personnes souffrant de troubles mentaux et les personnes ayant subi ... d'autres formes graves de violence psychologique, physique ou sexuelle...*"<sup>9</sup> dans le droit national au cours de la mise en œuvre. Après analyse, contrairement à la CNUDP, cette disposition applique un langage conforme à la compréhension biomédicale du handicap et de la santé mentale.<sup>10</sup> De plus, en

---

<sup>7</sup> Proposition COM(2020) 612 final de la Commission européenne du 23 septembre 2020 de règlement du Parlement européen et du Conseil instaurant un contrôle des ressortissants de pays tiers aux frontières extérieures et modifiant les règlements (CE) n° 767/2008, (UE) 2017/2226, (UE) 2018/1240 et (UE) 2019/8, disponible à l'adresse [suivante : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52020PC0612](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52020PC0612), p. 13.

<sup>8</sup> Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (2019), "Border Procedures : Pas une panacée", disponible à l'adresse : <https://ecre.org/policy-note-border-procedures-not-a-panacea/>

<sup>9</sup> Directive 2013/33/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative à l'accueil des demandeurs de protection internationale (refonte), disponible à l'adresse : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32013L0033&from=EN>

<sup>10</sup> Santé mentale Europe (2023), "Promoting understanding of the Psychosocial Model of Mental Health" (Promouvoir la compréhension du modèle psychosocial de la santé mentale), disponible à l'adresse : <https://www.mhe-sme.org/mhe-releases-psychosocial-toolkit/>

demandant aux autorités de procéder à des examens sur simple observation d'un "*handicap physique ou mental immédiatement identifiable*", on risque de ne pas tenir compte de la diversité des personnes handicapées et d'aboutir à une discrimination de fait.<sup>11</sup> Pour les personnes souffrant de problèmes de santé mentale et de handicaps psychosociaux, des contrôles de vulnérabilité appropriés peuvent être complexes et nécessiter du temps, un nombre suffisant de professionnels formés et une assistance accessible, y compris du personnel sensible au genre, au handicap et à la culture, ainsi que des interprètes qualifiés. Ils doivent être menés dans un environnement approprié et sûr afin d'éviter de porter davantage atteinte au bien-être et à la dignité de personnes qui ont déjà été confrontées à d'immenses difficultés et qui sont exposées à des facteurs de risque accrus en matière de santé mentale.

Dans le cadre du processus de migration de l'UE, cet article souligne la nécessité de mettre en place des procédures de sélection inclusives, accessibles et exemptes de toute discrimination, afin de garantir aux personnes souffrant de handicaps psychosociaux l'égalité des chances et la protection.

### Aménagement raisonnable (article 2)

L'article 2, qui recoupe l'article 5 de la Convention, intègre explicitement le concept d'aménagements raisonnables dans le principe de non-discrimination. L'article reconnaît que les aménagements raisonnables sont essentiels pour que les personnes handicapées puissent jouir de leurs droits et les exercer sur la base de l'égalité avec les autres.

### *Qu'est-ce que cela signifie pour les politiques migratoires ?*

L'article 2 fait référence au principe de la mise en place d'aménagements raisonnables pour garantir l'égalité de jouissance des droits. Dans le contexte du filtrage, cela peut impliquer d'ajuster les procédures ou de fournir un soutien pour répondre aux besoins des personnes souffrant de handicaps psychosociaux au cours du processus de filtrage. Pendant ces périodes prolongées, les demandeurs d'asile risquent d'être placés en détention de fait. Il est donc essentiel que la proposition garantisse le transfert rapide des personnes des installations frontalières vers un logement approprié, quel que soit leur statut, dans l'attente d'une évaluation complète et équitable.<sup>12</sup>

La surpopulation ou des conditions de vie inadéquates<sup>13</sup> peuvent avoir un impact négatif sur la santé mentale.<sup>14</sup> Qu'une personne ait ou non des problèmes de santé mentale ou des handicaps psychosociaux, "*de nombreux détenus subissent des effets psychologiques et physiques du fait de leur*

---

<sup>11</sup> Proposition COM(2020) 612 final de la Commission européenne du 23 septembre 2020 de règlement du Parlement européen et du Conseil instaurant un contrôle des ressortissants de pays tiers aux frontières extérieures et modifiant les règlements (CE) n° 767/2008, (UE) 2017/2226, (UE) 2018/1240 et (UE) 2019/8, disponible à l'adresse suivante : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52020PC0612>

<sup>12</sup> International Rescue Committee (2021), "Joint NGO Policy Brief on the Screening Regulation Proposal", disponible à l'adresse : [https://eu.rescue.org/sites/default/files/2021-05/Screening%20Policy%20Brief\\_0.pdf](https://eu.rescue.org/sites/default/files/2021-05/Screening%20Policy%20Brief_0.pdf)

<sup>13</sup> Reuters (2022), "Netherlands must bring asylum centres up to EU standard, court says", disponible à l'adresse : <https://www.reuters.com/world/europe/court-orders-dutch-state-bring-asylum-centers-up-eu-standard-2022-10-06/>

<sup>14</sup> EASO (2021), "Consultations with Applicants for International Protection on Mental Health A participatory approach supported by Member State authorities and civil society" (Consultations avec les demandeurs de protection internationale en matière de santé mentale : une approche participative soutenue par les autorités des États membres et la société civile), disponible à l'adresse : [https://euaa.europa.eu/sites/default/files/publications/Consultations\\_with\\_Applicants\\_for\\_International\\_Protection\\_on\\_Mental\\_Health.pdf](https://euaa.europa.eu/sites/default/files/publications/Consultations_with_Applicants_for_International_Protection_on_Mental_Health.pdf)

détention"<sup>15</sup> et, par conséquent, "*la détention devrait être un dernier recours à n'utiliser que dans des circonstances spécifiques et limitées*".<sup>16</sup>

### Accessibilité (article 9)

En ce qui concerne l'accessibilité et la communication effective, l'article 9 de la Convention souligne que les personnes handicapées ont le droit d'accéder à tous les aspects de la société sur la base de l'égalité avec les autres, y compris l'environnement physique, les transports, l'information et les communications, ainsi que d'autres installations et services fournis au public. Les mesures appropriées devraient comprendre l'élaboration et le suivi de normes et de lignes directrices pour les services et les installations publics afin de garantir l'accessibilité des services. Par exemple, une formation à l'accessibilité peut être dispensée aux professionnels de première ligne afin de promouvoir des pratiques inclusives, d'améliorer les normes de qualité et de soutenir des procédures équitables conformes aux normes internationales (et à celles de l'UE).<sup>17</sup>

### *Qu'est-ce que cela signifie pour les politiques migratoires ?*

Les règles de filtrage devraient être axées sur les divers besoins des réfugiés souffrant de handicaps psychosociaux, et prévoir des formats de communication et des environnements physiques accessibles afin de garantir leur pleine participation au processus de filtrage.

Pour garantir l'accessibilité et des solutions sur mesure offrant un soutien de qualité et respectant les droits de l'homme, la co-création est essentielle. Il s'agit du processus de collaboration qui consiste à impliquer les différentes parties prenantes, notamment les citoyens, les communautés, les experts et les organisations, dans l'élaboration et la conception des politiques.<sup>18</sup> Garantir une coopération plus significative avec la société civile, y compris les organisations dirigées par des migrants, les experts et en particulier les personnes ayant une expérience vécue, dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques afin de refléter l'approche psychosociale et fondée sur les droits qui est nécessaire dans la société. Parallèlement, la formation sur l'accessibilité devrait être étendue aux parties prenantes impliquées dans l'élaboration de ces dispositions.

Comme indiqué précédemment, l'accessibilité correspond également à l'hébergement, au transport, à l'information et à la communication, ainsi qu'à l'accès aux services. Dans les processus de sélection, les informations sur les procédures, les droits et les responsabilités doivent être fournies dans des formats accessibles, compte tenu des besoins divers des personnes souffrant de problèmes de santé mentale et de handicaps psychosociaux. L'intersectionnalité doit être abordée de manière globale en centrant l'individu et en tenant compte de facteurs tels que l'âge, le handicap, la race, le niveau d'éducation, la religion, les barrières géographiques, tout en veillant à ce que le processus tienne compte de la culture, du handicap et du genre. Par exemple, un migrant souffrant de problèmes de santé mentale peut être moins enclin à divulguer des informations spécifiques en raison de la

---

<sup>15</sup> UNHCR (2012), "Detention Guidelines", paragraphe 63 sur les besoins particuliers des demandeurs d'asile handicapés, disponible à l'adresse : <https://www.refworld.org/pdfid/503489533b8.pdf>

<sup>16</sup> M.M Mentzelopoulou & N. Barlaoura European Parliament ResearchService (2023), 'Detention of migrants A measure of last resort', disponible sur : [https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document/EPRS\\_BRI\(2023\)753926](https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document/EPRS_BRI(2023)753926)

<sup>17</sup> EUAA (2022), EUAA Asylum and Reception Operational Response Catalogue, disponible à l'adresse : <https://euaa.europa.eu/euaa-asylum-and-reception-operational-response-catalogue>

<sup>18</sup> Santé mentale Europe (2023), "Toolkit on Co-Creation", disponible à l'adresse : <https://www.mhe-sme.org/mhe-releases-co-creation-toolkit/>

stigmatisation liée à la santé mentale ou parce qu'il ne comprend pas la procédure ou ne fait pas confiance aux autorités chargées des demandes d'asile.

L'apparition de la pandémie de COVID-19 a entraîné une augmentation de l'utilisation des outils numériques dans le cadre de la procédure d'asile. Bien que l'utilisation de ces technologies ait été imposée pour répondre à un besoin urgent de limiter les contacts humains, il est probable que ces outils resteront en place.<sup>19</sup> Pour les migrants, les barrières numériques peuvent contribuer à leur exclusion et les empêcher de bénéficier de droits et de garanties spécifiques dans le cadre de la procédure d'asile prévue par la législation européenne. Par exemple, les systèmes de réservation numérique peuvent entraîner des retards dans la recherche d'aide auprès des professionnels de santé pour ceux qui ont besoin d'alternatives telles que la réservation en personne, en raison d'un manque d'accès aux outils numériques, d'un mauvais signal ou de données limitées. Les entretiens personnels par vidéoconférence ou par téléphone peuvent ne pas convenir à tous les candidats. Bien que les entretiens personnels à distance puissent être préférés dans certains cas (par exemple, en cas d'obstacles liés au voyage), ils peuvent ne pas être idéaux pour les personnes ayant une faible culture numérique. Par conséquent, les besoins spécifiques devraient être un facteur primordial pour déterminer si un entretien à distance ou une audition doit être effectué par le biais d'une évaluation au cas par cas :<sup>20</sup> en mettant l'accent sur l'autodétermination et l'autonomie du demandeur. Plus généralement, il est nécessaire de s'attaquer à la fracture numérique et d'investir dans la culture numérique au sein de la population migrante, en particulier pour les migrants en situation de vulnérabilité.

Outre l'accès à l'information et la navigation dans les mécanismes de soutien disponibles, la connaissance de la santé mentale des migrants et des réfugiés est cruciale pour permettre aux individus de comprendre, de reconnaître et de traiter les problèmes de santé mentale. Une connaissance limitée de la santé mentale peut limiter les possibilités pour les migrants et les réfugiés de participer activement aux décisions concernant leur santé et leurs soins, ce qui entrave leur autodétermination et leur capacité d'action. D'un autre côté, une meilleure connaissance de la santé mentale peut favoriser des environnements favorables au sein des communautés, afin de promouvoir la sensibilisation et de réduire la stigmatisation liée à la santé mentale. Ainsi, l'amélioration de la connaissance de la santé mentale peut contribuer à la promotion de la santé mentale, à la prévention, à l'intervention précoce et au renforcement du soutien à la santé mentale, ce qui se traduira en fin de compte par de meilleurs résultats en matière de santé mentale.

Dans l'ensemble, les obstacles à l'accessibilité peuvent avoir une incidence sur les demandes d'asile dans le cadre de la procédure normale, ainsi que sur les soins et le soutien psychologiques immédiats. Il est essentiel de remédier à ces inégalités pour que les migrants souffrant de problèmes de santé mentale et de handicaps psychosociaux puissent bénéficier d'une protection et d'une assistance sur un pied d'égalité.

[Liberté contre l'exploitation, la violence et les abus & Statistiques et collecte de données \(articles 16 et 31\)](#)

Les personnes handicapées, y compris les personnes souffrant de handicaps psychosociaux, sont plus susceptibles d'être victimes d'exploitation, de violence et d'abus, en particulier les filles et les

---

<sup>19</sup> AIDA (2022), "Digitalisation des procédures d'asile : risques et avantages", disponible à l'adresse : <https://asylumineurope.org/comparative-reports/>

<sup>20</sup> HCR (2020), "Key Procedural Considerations on the Remote Participation of Asylum-Seekers in the Refugee Status Determination Interview", disponible à l'adresse suivante : <https://bit.ly/3rLgT6b>, p. 4.

femmes.<sup>21</sup> L'article 16 de la CNUDP appelle à la mise en place de mesures législatives, administratives, sociales, éducatives et autres pour protéger les personnes handicapées contre toutes les formes d'exploitation, de violence et d'abus. En outre, pour prévenir toutes les formes d'exploitation, de violence et d'abus, des formes appropriées de soutien aux personnes handicapées, à leurs familles et aux personnes qui s'occupent d'elles doivent être prises, et tous les établissements et programmes conçus pour servir les personnes handicapées doivent être effectivement contrôlés par des autorités indépendantes.

En outre, l'article 31 de la Convention souligne l'importance de la collecte et de la conservation d'informations statistiques sur les personnes handicapées afin de garantir leur inclusion et leur participation égale à la société. L'importance des données (ventilées) dans la formulation et la mise en œuvre de politiques visant à promouvoir les droits et le bien-être des personnes handicapées est ici soulignée.

### *Qu'est-ce que cela signifie pour les politiques migratoires ?*

La garantie d'un contrôle indépendant et d'une responsabilisation efficaces par le biais de mécanismes de suivi améliorés est essentielle pour protéger les droits de l'homme, prévenir les abus, garantir la transparence et améliorer en permanence les politiques et les pratiques migratoires dans l'Union européenne. Si la nécessité d'évaluer la vulnérabilité des demandeurs d'asile et d'y répondre est largement acceptée dans le cadre des processus migratoires, la mise en œuvre de ces pratiques sur le site<sup>22</sup> ne suit pas toujours. Par exemple, en 2020, la Croix-Rouge allemande a signalé l'absence d'identification systématique des handicaps lorsque les réfugiés arrivent pour la première fois en Allemagne, ce qui compromet la capacité des demandeurs à prouver leur demande de protection dans le cadre de la procédure d'asile.<sup>23</sup> Pour soutenir ce suivi, il faut mettre en place des mécanismes véritablement transparents et totalement indépendants des autorités nationales afin de contribuer à un processus continu de responsabilisation. Des mécanismes doivent également être systématisés dans la procédure d'asile pour collecter des données sur l'égalité (santé, y compris santé mentale), ventilées par indicateurs sur les multiples motifs de discrimination, et harmoniser la collecte de données au niveau de l'UE.

Conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant, les personnes soumises à la procédure d'asile et leurs communautés au sens large devraient recevoir des informations et une éducation sur la manière d'éviter, d'identifier et de signaler les cas d'exploitation, de violence et d'abus. En ce qui concerne les processus de sélection, les personnes souffrant de problèmes de santé mentale et de handicaps psychosociaux devraient être informées de manière accessible sur leurs droits et sur la manière de signaler tout mauvais traitement. Pour tenir compte de l'intersectionnalité, les données devraient également être ventilées par sexe, par handicap, par âge et pour d'autres motifs.

En résumé, l'article 16 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées souligne l'importance de protéger les personnes handicapées contre l'exploitation, la violence et les abus. Les processus de migration et les procédures de filtrage de l'UE devraient être renforcés afin de prévenir les préjudices, de tenir compte des aspects liés à la santé mentale, au sexe et à l'âge, de fournir une

---

<sup>21</sup> Mailhot Amborski MA, Bussièrès EL, Vaillancourt-Morel MP, Joyal CC (2021) "Sexual Violence Against Persons With Disabilities : A Meta-Analysis", disponible à l'adresse : <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/33657931/>

<sup>22</sup> EASO (2021), Vulnerability in the context of applications for international protection, disponible à l'adresse : <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/6d8c0c45-77e6-11eb-9ac9-01aa75ed71a1/language-en>

<sup>23</sup> Bureau de la Croix-Rouge de l'UE (2020), "Unseen ?! Refugees with disabilities in Germany", disponible à l'adresse [suivante : https://redcross.eu/projects/unseen-refugees-with-disabilities-in-germany](https://redcross.eu/projects/unseen-refugees-with-disabilities-in-germany)

éducation et des informations, et d'être soumis à un contrôle efficace de la part d'autorités indépendantes.

## Autres préoccupations concernant l'approche de l'UE à l'égard des migrants et des réfugiés

### Deux poids, deux mesures dans la pratique

En 2022, la directive européenne sur la protection temporaire<sup>24</sup> a été déclenchée par l'UE pour la première fois en réponse à l'invasion russe sans précédent de l'Ukraine, afin d'offrir une assistance rapide et efficace aux personnes fuyant la guerre. La directive, prolongée pour une durée maximale de trois ans, permet aux personnes fuyant la guerre en Ukraine de bénéficier d'une protection temporaire dans l'UE, leur donnant accès à des permis de séjour, à l'éducation et au marché du travail. Cela exclut par défaut les communautés marginalisées telles que les apatrides et les réfugiés non ukrainiens basés en Ukraine.<sup>25</sup> expose les deux poids deux mesures et la discrimination inhérente aux réponses de l'Europe en matière de réfugiés.<sup>26</sup>

Outre l'absence de soutien humanitaire inclusif pour les personnes handicapées, la guerre en Ukraine met en évidence l'incohérence des procédures de migration de l'UE et la discrimination systématique au niveau national. La guerre a mis à nu les inégalités raciales,<sup>27</sup> avec des exemples de pays refusant l'asile à certains migrants de différentes nationalités et ethnies fuyant l'Ukraine, contrairement aux lois internationales et aux stratégies de l'UE telles que la stratégie de lutte contre le racisme.<sup>28</sup> Par exemple, le gouvernement danois a été accusé de prendre des mesures discriminatoires : en 2018, le parlement et le gouvernement danois ont présenté des plans controversés visant à mettre fin aux "ghettos" par des moyens tels que les expulsions forcées. Les "ghettos" ont été classés comme des zones où plus de 50 % des résidents sont issus d'ethnies non occidentales, où le taux d'emploi et le niveau d'éducation sont faibles.<sup>29</sup> En 2022, cette loi a été modifiée pour permettre aux personnes fuyant l'Ukraine d'accéder à des logements désormais vides (en raison des expulsions).<sup>30</sup>

---

<sup>24</sup> Décision d'exécution (UE) 2022/382 du Conseil du 4 mars 2022 constatant l'existence d'un afflux massif de personnes déplacées en provenance d'Ukraine au sens de l'article 5 de la directive 2001/55/CE, et ayant pour effet d'instaurer une protection temporaire, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32022D0382>

<sup>25</sup> Human Rights Watch (2023), "Ukraine Response Shows Principled Approach Possible Put Values into Practice on Rule of Law, Cost-of-Living, Migration Policies", disponible à l'adresse :

<https://www.hrw.org/news/2023/01/12/eu-ukraine-response-shows-principled-approach-possible>

<sup>26</sup> Reilly R et Flynn M (2022), "The Ukraine Crisis Double Standards : Has Europe's Response to Refugees Changed ?", disponible à l'adresse : <https://www.globaldetentionproject.org/the-ukraine-crisis-double-standards-has-europes-response-to-refugees-changed>

<sup>27</sup> Mars 2022, UN news, "UNHCR chief condemns 'discrimination, violence and racism' against some fleeing Ukraine" (Le chef du HCR condamne la discrimination, la violence et le racisme à l'encontre de personnes fuyant l'Ukraine), <https://news.un.org/en/story/2022/03/1114282>

<sup>28</sup> Commission européenne, Plan d'action de l'UE contre le racisme 2020-2025, disponible à l'adresse : [https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/policies/justice-and-fundamental-rights/combating-discrimination/racism-and-xenophobia/eu-anti-racism-action-plan-2020-2025\\_en](https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/policies/justice-and-fundamental-rights/combating-discrimination/racism-and-xenophobia/eu-anti-racism-action-plan-2020-2025_en)

<sup>29</sup> Février 2022, Observatoire euro-méditerranéen des droits de l'homme, "Disguised Racism : Denmark's Discriminatory, Punitive and Counterproductive Ghetto Package" (Racisme déguisé : le paquet de mesures discriminatoires, punitives et contre-productives du Danemark), disponible à l'adresse : <https://euromedmonitor.org/uploads/reports/GhettoPackageEN.pdf>

<sup>30</sup> Mai 2022, The Guardian, "Denmark accused of racism after anti-ghetto law adapted for Ukrainians" (Le Danemark accusé de racisme après l'adaptation de la loi anti-ghetto pour les Ukrainiens), disponible à l'adresse

L'expérience du racisme peut augmenter la probabilité de développer ou d'aggraver des problèmes de santé mentale. Le fait de se voir refuser un abri a des répercussions évidentes sur le bien-être mental. Le contraste frappant entre la réponse à la crise des réfugiés de 2015 et celle à la crise ukrainienne a été souligné non seulement dans les politiques, mais aussi dans les médias. De nombreux reportages sur la guerre comportaient également des commentaires racistes et xénophobes de la part des principaux organes d'information.<sup>31</sup>

Suite à ce traitement disproportionné, le Parlement européen a appelé en mars 2022 les pays de l'UE à admettre également les ressortissants non ukrainiens fuyant le conflit, quelle que soit leur nationalité.<sup>32</sup> L'attention accrue, la solidarité et les interventions politiques en réponse aux déplacements en provenance d'Ukraine ont démontré la valeur de procédures plus simples, d'un accès rapide à un statut de protection, permettant aux personnes de travailler dès que possible afin qu'elles puissent contribuer à la société, et de la liberté de circulation qui permet l'unité familiale et une répartition plus équitable des responsabilités entre les États membres de l'UE.<sup>33</sup>

## Principales recommandations

Afin de garantir que les besoins spécifiques et intersectoriels des migrants et des réfugiés soient satisfaits grâce à une approche psychosociale de la santé mentale fondée sur les droits de l'homme, Santé Mentale Europe demande à l'UE, aux États membres, aux autorités locales et aux parties prenantes concernées :

- Veiller à ce que toutes les mesures relatives à la migration soient conformes à la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (UNCRPD) et aux normes internationales. Le modèle psychosocial de la santé mentale devrait être appliqué à tout moment ;
- Améliorer les politiques existantes en matière de migration afin de progresser rapidement vers des systèmes de soins de santé mentale équitables et conformes aux droits de l'homme, et investir dans ces systèmes. Les services de santé mentale doivent être développés en collaboration avec les migrants et les réfugiés (y compris ceux qui souffrent de handicaps psychosociaux) et les parties prenantes, y compris les ONG et les organisations communautaires ;
- Étendre et renforcer les normes existantes en matière de conditions d'accueil et de garanties procédurales pour les groupes vulnérables au cours de la procédure de filtrage ; mandater et soutenir les États membres dans leur application uniforme ;
- Rendre obligatoire l'évaluation des vulnérabilités dans tous les cas et prévoir une norme minimale pour la procédure ; la norme minimale pour la procédure d'évaluation devrait être

---

[: https://www.theguardian.com/world/2022/may/02/denmarkaccused-racism-anti-ghetto-law-ukraine-refugees](https://www.theguardian.com/world/2022/may/02/denmarkaccused-racism-anti-ghetto-law-ukraine-refugees)

<sup>31</sup> 2022, The Washington Post, "Opinion : Coverage of Ukraine has exposed longstanding racist biases in Western media" (La couverture de l'Ukraine a révélé des préjugés racistes de longue date dans les médias occidentaux), <https://www.washingtonpost.com/opinions/2022/02/28/ukraine-coverage-media-racist-biases/>

<sup>32</sup> Résolution du Parlement européen du 1er mars 2022 sur l'agression russe contre l'Ukraine, disponible à l'adresse : [https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2022-03-01\\_EN.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2022-03-01_EN.html)

<sup>33</sup> ECRE (2023), Editorial : L'accord du pacte sur les migrations point par point, disponible à l'adresse : <https://ecre.org/editorial-migration-pact-agreement-point-by-point/>

définie en consultation avec des experts dans les domaines concernés, tels que le handicap, la santé mentale et le développement de l'enfant et de l'adolescent ;

- Introduire une norme minimale universelle de soins et d'assistance à fournir aux ressortissants de pays tiers à la suite de l'identification de leurs vulnérabilités, compte tenu de leur santé physique et mentale ;
- Fournir une norme universelle et aider les États membres à déployer un nombre suffisant de personnel adéquatement formé pour mener à bien le processus d'identification de la vulnérabilité et assurer la présence d'interprètes et de médiateurs culturels adéquatement formés au cours du processus d'évaluation. Veiller à ce que le personnel soit formé en fonction du sexe, du handicap et de la culture.
- Fixer un niveau élevé de suivi et de supervision afin d'éviter les biais et les distorsions dans la procédure de dépistage ainsi que l'épuisement du personnel. Assurer un suivi et une évaluation indépendants de la procédure d'examen de la vulnérabilité ainsi que des services de soins fournis aux personnes présentant des vulnérabilités reconnues. Établir des normes et des lignes directrices en matière de suivi pour les services et les installations publics afin de garantir l'accessibilité des services ;
- Améliorer les connaissances en matière de santé mentale grâce à des campagnes de sensibilisation à la santé mentale et à l'élaboration de ressources (par exemple, des boîtes à outils) pour les migrants et les réfugiés, ainsi que pour les professionnels et les parties prenantes concernés ;
- Veiller à ce que la discrimination soit combattue à tous les niveaux, les migrants et les réfugiés devant bénéficier d'un soutien égal grâce à des mesures équitables ;
- Mettre en place un mécanisme de suivi transparent et totalement indépendant des autorités nationales afin de contribuer à un processus continu de responsabilisation .

## Conclusions

Nous avons encore un long chemin à parcourir pour que les processus d'asile et de migration de l'UE soutiennent les facteurs de protection de la santé mentale au lieu d'exacerber les facteurs de risque pour la santé mentale en renforçant les systèmes de protection grâce à une approche axée sur les droits de l'homme et la personne. Malheureusement, la santé mentale des migrants, bien qu'elle soit affectée par l'ensemble de l'expérience migratoire, est souvent négligée. Une approche globale de la migration doit permettre aux migrants et aux réfugiés souffrant de handicaps psychosociaux et de problèmes de santé mentale d'accéder à un soutien adapté. Alors que les pressions migratoires continuent de s'intensifier, il est grand temps que les investissements prennent en compte l'ensemble de la société et ne fassent pas de compromis sur les droits de l'homme.



[www.mhe-sme.org](http://www.mhe-sme.org)



## Cofinancé par l'Union européenne

**Les points de vue et les opinions exprimés n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou du programme CERV de la Commission européenne. Ils ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou du programme CERV de la Commission européenne et ne sauraient engager la responsabilité de l'Union européenne ou de l'autorité chargée de l'octroi.**